



N°3813
Entrée le 20.03.2026
Chambre des Députés
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 23.03.2026
Chambre des Députés

Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 19 mars 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale.

Suite au débat public sur la pétition 2967 concernant le « remboursement total des lunettes par la CNS », en date du 10 juillet 2024, la Chambre des députés a adopté à l'unanimité une motion invitant le gouvernement à encourager le Conseil d'administration de la CNS à mener des analyses sur une meilleure prise en charge des lunettes pour les enfants de moins de 14 ans et des différents types de verres correcteurs pour tous les assurés.

En réponse à la question orale du 13 novembre 2024, Madame la ministre a expliqué que la CNS venait de décider d'abolir les délais pour le renouvellement des lunettes pour les 14 à 18 ans et que les travaux de révision du catalogue des prestations en matière d'aides visuelles seraient entamés très prochainement.

Nous aimerions dès lors poser les questions suivantes à Madame la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale :

- Quel est l'état d'avancement des travaux en vue de la révision du catalogue des prestations et de la prise en charge en matière d'aides visuelles ?
- Endéans quel délai les assurés pourront-ils s'attendre à des améliorations et sous quelle forme ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Francine Closener
Députée

Mars Di Bartolomeo
Député